

# COVID-19

## Réunion des acteurs du médico-social et du social

➔ 17 juin 2020 / PA

➔ Etablissements - Domicile

---

Animation Virginie LASSERRE, DGCS

### 1. Préparation de la canicule

---

La DGCS pose plusieurs questions

- Est-ce que les gestionnaires ont des difficultés pour acheter des brumisateurs et des ventilateurs ?
- Autre difficulté : la tension RH et le besoin de bénévoles pendant la période estivale. La DGCS s'est rapprochée de la plateforme « [jeveuxaider.com](http://jeveuxaider.com) » qui peut être utilisée par les gestionnaires. Est-ce que les gestionnaires ont des difficultés en matière de bénévoles ? Est-ce qu'ils souhaitent une communication de la part de la DGCS sur le sujet ?

Elle précise que certains accompagnements RH déclinés pendant le COVID seront pérennisés pour la période estivale : astreintes gériatriques, équipes mobiles, HAD...

#### REACTIONS :

- ➔ Les protocoles relatifs à la gestion de la canicule nécessitent d'avoir un renfort en personnel plus conséquent car ils impliquent une présence humaine exigeante.
- ➔ La situation actuelle est plus complexe que les années précédentes : les professionnels sont fatigués et n'ont pas pris de vacances.
- ➔ L'appel au bénévolat ne risque pas de répondre aux besoins. Ce qu'il faut en priorité ce sont des professionnels d'accompagnement. La communication de la DGCS devrait être ciblée sur ces métiers.
- ➔ Est-ce les plateformes de type « renfort COVID » pourront-elles être pérennisées cet été ?
  - DGCS : les plateformes régionales ferment petit à petit leurs accès, ce qui est en cours c'est l'ouverture d'une plateforme nationale (établissements de santé et médico-social) qui fera le même travail de mise en relation. L'ouverture est prévue pour le 19 juin. Elle sera pilotée par le centre de crise de la DGS mais avec des référents des ARS. Elle sera ouverte au public et au privé avec un fonctionnement proche des plateformes existantes.
- ➔ Les surcoûts liés à la gestion de la canicule seront-ils pris en charge ? Si oui, nécessité d'avoir une forte communication en ce sens auprès des ARS.
  - DGCS : ces surcoûts seront pris en compte, il n'y aura pas de distinction entre les surcoûts Covid et ceux liés à la canicule
- ➔ Est-ce que le plan canicule sera mis à jour pour 2020 ?

- DGCS : le plan annuel reste actif, mais il sera actualisé dans le cadre de la gestion de crise. Une réunion d'échanges devrait avoir lieu très prochainement.
- ➔ L'année dernière la canicule est intervenue très tôt, il est nécessaire d'anticiper au maximum les règles afférentes
- ➔ Est-il prévu de mettre en place une réserve médico-sociale au sens large ?
  - DGCS : Dominique Libault réfléchi sur ce sujet. A voir si c'est pertinent d'animer une telle démarche ou si on perd en puissance si on se détache du secteur sanitaire, il faut que ça soit un vrai plus pour le secteur médico-social.

## 2. Mise en œuvre du déconfinement dans les EHPAD

---

Confère le [communiqué de presse](#) du 16 juin et le protocole transmis le 17 juin par la DGCS.

L'idée est de revenir à la normale le plus rapide possible tout en faisant confiance aux directrices/directeurs. Pour cela ils doivent réaliser un plan de retours à l'activité normale d'ici le 22 juin

Les principales règles

- Prioritairement et le plus vite possible, la reprise des visites des proches sans rendez-vous ;
- La reprise des admissions et la fin des confinements préventifs en chambre
- La reprise des sorties individuelles et collectives et de la vie sociale au sein de l'établissement ;
- La reprise de l'ensemble des interventions des libéraux et professions paramédicales ainsi que des bénévoles ;
- La réouverture des accueils de jour, plateformes de répit et des PASA

REACTIONS :

- ➔ Nécessité d'avoir une progressivité dans la reprise
- ➔ Il est constaté une attitude différente de la part des gestionnaires selon les régions où certains ont déjà repris une activité normale et d'autres sont plutôt réticents
- ➔ La date butoir du 22 juin pose question et les gestionnaires ont déjà beaucoup de délais à respecter (notamment l'obligation de répondre aux enquêtes des ARS).
- ➔ Les personnes âgées ne peuvent être traitées de manière différente selon s'ils sont à domicile ou en établissements, les sorties sont nécessaires
- ➔ Il faut garder une certaine prudence, le virus circule toujours et le risque de mortalité est supérieur en établissement.

## 3. Masques

---

L'approvisionnement en masques est assuré **jusqu'au premier septembre**. Cela ne signifie pas qu'après il n'y aura plus rien mais plutôt que la DGCS n'a aucune information à ce jour.

Par ailleurs, des acteurs ont signalé une baisse des dotations par les ARS/GHT en juin, la DGCS rappelle la nécessité de lui part de toute situation tendue à ce sujet.

#### REACTIONS :

- ➔ Si en septembre il n'y a plus de dotation en masque, les budgets 2020 devront obligatoirement prévoir les charges afférentes dans la dotation soins (de septembre à décembre)
- ➔ Ne faudrait-il pas faire une extrapolation des besoins en masques dans l'enquête surcoûts ?
- ➔ Il y a aussi des surcoûts pour les autres EPI, notamment pour l'achat de gants, il faudra en tenir compte au niveau des compensations et des dotations soins.
  - DGCS : le Ministère met tout en œuvre pour faire face aux difficultés d'approvisionnement des gants. L'objectif est de prévenir les ruptures de stock mais pour autant il n'est pas prévu à ce stade de distribution « stock Etat »
- ➔ Alerte sur l'envolement des prix des EPI, est-ce la DGCS travaille en collaboration avec la DGE sur ce sujet ? Il est urgent d'encadrer les prix ou en tout cas sur les marges existantes (parfois c'est fois 15 ou 20)

## 4. Prime

---

Il n'y aura pas de décret pour le secteur privé, il faudra se référer à la loi de finances rectificative (amendement gouvernemental). Cette prime sera bien désocialisée et défiscalisée avec un montant maximal de 1 000 ou 1 500 euros. Les EHPAD privés pourront se baser sur les critères du secteur public mais ils auront une marge de manœuvre.

Il sera possible de moduler un certain nombre d'éléments y compris à la baisse.

S'agissant des enquêtes ARS sur la prime :

- Il y aura un arrêté début juillet pour les ESMS sous dotation et en prix de journée
- Si l'enquête est peu ou mal renseignée une enveloppe sera quand même versée et il y aura un ajustement en septembre. Compte tenu des délais il y a donc un droit à l'erreur.

#### REACTIONS :

- ➔ Sur les enquêtes ARS : les échéances sont trop courtes pour les remontées des gestionnaires, il est nécessaire d'avoir des reports de délais, les retours risquent d'être peu fiables
  - DGCS : c'est la course contre la montre pour tout le monde, les ARS ont peu de moyens humains et doivent être tarifés très rapidement. Les délais sont maintenus.
- ➔ Nécessité d'avoir des textes clairs sur le sujet pour le privé
- ➔ A partir du moment où c'est un financement assurance maladie et pour quelles raisons les règles ne sont pas les mêmes pour le secteur public et le secteur privé. Quel est le fondement juridique ?
  - DGCS : une expertise juridique a été conduite et cette différence de traitement se fait au nom de la liberté contractuelle des acteurs privés pour lesquels il n'était pas possible de poser des règles précises.
- ➔ Est-il possible d'attribuer la prime aux professionnels qui ne sont pas éligibles à la prime (les externes, les intérimaires...) et aux professionnels hors assurance maladie si cela rentre dans l'enveloppe dédiée ?

- DGCS : Non ce n'est pas possible. Pour les intérimaires, la DGCS est en train d'expertiser pour que les agences d'intérim puissent payer cette prime
- ➔ Prime pour les SPASAD : il y a des ARS qui ont des interprétations différentes sur l'octroi de la prime selon le type de l'autorisation.
  - DGCS : la prime ne concerne que les SPASAD autorisés (donc historiques) et non expérimentés.
  - Réactions : C'est dommageable dans un contexte où l'on veut faire monter en puissance ces structures et beaucoup d'ARS semblent faire l'inverse.
- ➔ Domicile :
  - C'est incompréhensible que le secteur à domicile soit écarté de cette prime. Il est urgent que le Ministère fasse un geste (exonération des charges par exemple)
  - Nécessaire revalorisation des salariés du domicile, le sujet est toujours d'actualité !
  - Impossibilité de verser cette prime sur les fonds propres des services déjà fragilisés.
  - Les promesses du Président n'ont pas été tenues. On risque de basculer d'une crise sanitaire vers une crise sociale. Les professionnels qui ont été en première ligne pendant la crise se sentent abandonnés.
  - Quid du décret sur les SAAD tant attendu ? Certains SAAD n'ont toujours pas été payés et auront prochainement des difficultés à verser les salaires.
    - DGCS : avis consultatif en cours de la commission nationale des lois et consultations par les collectivités territoriales.
    - Aucune visibilité quant à la date de publication
- ➔ Est-ce que les résidences autonomes qui bénéficient du forfait soins sont éligibles ?
  - DGCS : oui
- ➔ Il était question d'une foire aux questions ? Qu'en est-il ?
  - DGCS : la CNSA est en train d'en rédiger une mais ça risque d'arriver un peu tard

## 5. Evaluations internes et évaluations externes

---

Un message sera envoyé très prochainement aux ARS pour les inviter à accorder des délais supplémentaires pour la communication des évaluations internes et externes. Le délai devrait courir jusqu'à la fin de l'année.

## 6. Autres délais relatifs à certaines procédures dont les procédures comptables, budgétaires

---

Plusieurs ordonnances sont intervenues pour reporter certains délais liés notamment aux procédures comptables et budgétaires (cf. notes de l'Uniooss relatives aux [ordonnances](#) et à [l'instruction du 17 avril](#)).

L'ordonnance du 13 mai 2020 est venue modifier l'assise législative de ces délais et certains ne sont donc plus couverts par les reports. Une nouvelle ordonnance balai sera prochainement publiée, elle est passée devant le Conseil d'Etat hier. Exemples : les coupes PATHOS seront bien à faire d'ici le 30 octobre, idem les EPRD seront bien couverts par cette assise législative.